



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt-cinq et le 12 mai, le Conseil Municipal de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mai 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France, BEYNET Gérard, CHAUVIN Christian, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, LATARD Sébastien, ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à HECTOR France

Secrétaire de séance : CHAUVIN Christian

Ouverture de séance à 18h30

DEL 2025-18 – Entretien des cours d'eau de la CCSB et CCJLVD

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) a délégué l'exercice de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD). Dans le cadre de cette délégation, le SMAVD réalise une enquête publique suite à une demande d'autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général pour le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau sur le territoire des communes de Authon, Bayons, Bellafaire, Châteaufort, Clamensane, Entrepierres, Faucon-du-Caire, Gigors, La Motte-du-Caire, Le Caire, Mèlve, Mison, Nibles, Saint-Geniez, Sisteron, Turriers, Valavoire, Valernes, Vaumeilh, Ventavon, Aubignosc, Bevons, Châteauneuf-Miravail, Curel, Les Omergues, Montfroc, Noyers-sur-Jabron, Peipin, Salignac, Saint-Vincent-sur-Jabron, Sourribes et Valbelle.

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante, que chaque Conseil municipal des communes concernées est appelé à délibérer pour donner un avis sur ce projet de programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable pour le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau prévu par le SMAVD.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,

Juan MORENO

